



## RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU D'AGDE

**LA CONCERTATION DU PUBLIC SE POURSUIT JUSQU'AU 17 JUILLET 2023 !**

Pour rappel, la Ville d'Agde a lancé, par une délibération du 15 février 2022, la révision allégée de son PLU afin de le mettre en compatibilité avec le SCoT du biterrois révisé en ce qui concerne les espaces remarquables du littoral.

Vous avez la possibilité de formuler vos remarques et observations jusqu'au 17 juillet, en les adressant directement par courrier à Monsieur le Maire, ou en les inscrivant au sein du registre dédié mis en place à la Mairie d'Agde aux heures et jours d'ouverture habituels.